



---

## HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE

*LE PRÉSIDENT*

### **APPEL A CANDIDATURE**

En raison de la fin prochaine du mandat des actuels membres de la formation permanente de la Commission Electorale Nationale Indépendante, la Haute Cour Constitutionnelle lance un appel à candidature en vue de l'élection de son représentant au sein de ladite Commission.

### **MISSIONS**

La Commission Électorale Nationale Indépendante est chargée de l'organisation et de la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires.

### **CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Le candidat :

- doit être de nationalité malagasy
- doit avoir 40 ans au moins à la date de sa désignation ou de son élection
- être régulièrement inscrit sur la liste électorale
- ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou délits de droit commun
- ne doit pas être membre d'une formation ou d'un groupement politique
- doit avoir participé de manière effective à l'observation ou à l'organisation d'au moins deux élections nationales
- doit avoir une compétence avérée et reconnue en matière électorale et accessoirement, dans les domaines du droit, de l'administration publique, de l'éducation et de la communication.

### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces ci-après :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente faisant ressortir les compétences requises ci-dessus
- Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) délivré par le Parquet compétent
- Une copie de la carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur la liste électorale délivrée par la CENI ou CED
- Une déclaration sur l'honneur de ne pas faire partie d'une formation ou d'un groupement politique.

### **DEPOT DU DOSSIER**

La date limite du dépôt des dossiers de candidature contre récépissé est reportée au jeudi 9 septembre 2021 à 12 heures.